



DEMANDE DE SUBVENTION

« Action exceptionnelle »

Année 2022

Date limite de retour : 26/01/2022

Première demande

Renouvellement d'une demande

Remplir une fiche par action exceptionnelle envisagée, en cas d'action exceptionnelle présentée

A retourner à :

Mairie de Saint-Martin-le-Beau

Place Marcel Habert

37270 SAINT MARTIN LE BEAU

Tél : 02 47 50 67 26

Email : administration.stmartinlebeau@orange.fr

Ligne directe : 02.47.50.21.60

1. Personne responsable de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Présentation de l'action

Intitulé :

Objectifs de l'action :

- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

.....
.....
.....

- Qui a identifié ce besoin

L'association

Les usagers

Autre :

Description de l'action :

.....
.....

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc...) :

.....
.....
Moyens mis en œuvre :

.....
.....
Lieu de l'action :.....

Date envisagée / durée de l'action :.....

Tarifs envisagés :.....

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :
(Un bilan qualitatif et quantitatif sera fourni obligatoirement après la mise en œuvre de l'action)

.....
.....
Partenariats envisagés :

.....
.....
Informations complémentaires éventuelles :

.....
.....
3. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

3.1 Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc...) :

.....
.....
3.2 Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

.....
.....
3.3 Budget prévisionnel de l'action exceptionnelle présentée : Année ou exercice 2022

(Le total des charges doit être égal au total des produits)



DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2022

Date limite de retour : 26/01/2022

Première demande

Renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- La liste des pièces à joindre au dossier
- La demande de subvention et la demande de subvention d'action exceptionnelle
- Une attestation à dater, et signer

A retourner à :

Mairie de Saint-Martin-le-Beau
Place Marcel Habert
37270 SAINT MARTIN LE BEAU
Tél : 02 47 50 67 26
Email : administration.stmartinlebeau@orange.fr
Ligne directe : 02.47.50.21.60

- *Ce dossier doit être utilisé par toute association Saint-Martinoise, sollicitant une subvention auprès de la commune de SAINT-MARTIN-LE-BEAU*
- *Ce dossier ainsi constitué sera soumis à l'avis des commissions « Finances » et « Vie Associative ». Le conseil municipal prendra la décision finale.*
- *Une demande de complément d'information pourra être faite en cas de besoin lors de l'analyse du dossier.*
- *Passé la date limite de retour, tout dossier non complété ou non transmis, ne pourra être soumis à l'avis des commissions et ne sera donc pas pris en compte pour l'année considérée.*

Pièces à joindre

- 1) Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- 2) La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...).
- 3) Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4) Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 5) Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- 6) Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 7) Le bilan financier de l'année écoulée.
- 8) Les comptes approuvés du dernier exercice clos.

1. Identification de l'association

Nom :

Objet :

Adresse du siège social :

N° de SIRET :

N° de récépissé en Préfecture :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

L'association est-elle : Nationale Départementale Régionale Locale

2. Responsables de l'association

Responsables de l'association	Noms - Prénoms	Téléphone - Mail
Président		
Trésorier		
Secrétaire		

3. Personne chargée du dossier de subvention :

.....

4. Informations complémentaires :

Adhésion à une fédération, ligue ou autre organisme : OUI NON

Si oui lesquels :

.....

.....

Nombre total d'adhérents (pour les associations sportives, préciser la saison concernée) :

	- 16 ans	+ 16 ans	Total
Résidants à Saint-Martin-le-Beau			
Autres			
Total			

Montants de la cotisation annuelle	
Nombre de bénévoles (encadrant les activités)	
Nombre de salariés	
Dont équivalent temps plein	
Contrats aidés (nombre et type de contrat)	

5- Objet de la demande de subvention / informations financières

Montant de la subvention demandée pour 2022 :

La subvention vient-elle équilibrer les dépenses :

- De fonctionnement : OUI NON
Si oui, pour quel montant :.....
- D'investissement : OUI NON
Si oui, pour quel montant :.....
- Liées à un projet ou action exceptionnelle* : OUI NON
Si oui, pour quel montant :.....

**Pour toute demande d'action exceptionnelle demander la fiche « subvention pour une action exceptionnelle »*

6 – Informations financières N-1 (dernier exercice clos duau.....)

Remplir le cadre ci-dessous et fournir les documents comptables validés en Assemblée Générale

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats matériel / fournitures		Cotisations adhérents	
Prestations services		Ventes produits, prestations,	
Assurances		Subvention St Martin Le Beau	
Entretien matériel		Subventions autres communes	
Publicité		Subvention CCBVC	
Déplacements		Subvention Département	
Salaires		Subvention Région	
Charges Sociales		Subvention de l'Etat	
Charges Financières		Partenaires privés	
Charges Exceptionnelles		Autres (préciser)	
Autres Charges (à préciser)			
TOTAL		TOTAL	
Résultat de l'exercice			

7- Trésorerie à la date de rédaction du dossier :

Compte courant :	
Compte épargne :	
Autres placements :	
Caisse :	
TOTAL	

Destination de la trésorerie disponible :

(Préciser notamment si une part est destinée à un investissement futur ; si oui, lequel et pour quel montant ?)

.....

.....

.....

Budget prévisionnel de l'association duau

Remplir le cadre ci-dessous et fournir les documents comptables validés en Assemblée Générale

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats matériel / fournitures		Cotisations adhérents	
Prestations services		Ventes produits, prestations,	
Assurances		Subvention St Martin Le Beau	
Entretien matériel		Subventions autres communes	
Publicité		Subvention CCBVC	
Déplacements		Subvention Département	
Salaires		Subvention Région	
Charges Sociales		Subvention de l'Etat	
Charges Financières		Partenaires privés	
Charges Exceptionnelles		Autres (préciser)	
Autres Charges (à préciser)			
TOTAL		TOTAL	
<i>Résultat de l'exercice</i>			

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi eu l'approbation du budget par des instances statutaires ;
- Demande une subvention de € ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Conformément au règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (ex articles 87 et 88) aux aides de minimis.

- Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200000€ sur trois exercices.

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

**Joindre le RIB (pièce justificative)*

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait le à

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service et de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Sont concernées les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200000€ sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Autorisations

1- Diffusion des informations

Je soussigné(e) :

Président(e) de l'association :

Autorise

N'autorise pas

La commune de SAINT-MARTIN-LE-BEAU à diffuser les informations concernant l'association.

(LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Il est rappelé que le président, la présidente de l'association possède le droit de se retirer de la base de données sur simple demande auprès de la commune de Saint-Martin-le-Beau.

2- Cession de droit à l'image

Autorise

N'autorise pas

L'utilisation et la diffusion des images de mon association ainsi que celles de ses membres sur le site internet de la commune, bulletins municipaux et toutes autres parutions municipales.

Fait à le

Signature du président(e) de l'association
Précédé de la mention « lu et approuvé »